



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-781

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

|  | Conseil du 18 décembre 2015 Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction de la coordination et de l'appui pôle développement | Délibération N° 2015-781 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|

Accord cadre et marchés subséquents 2016 pour la mise en œuvre opérationnelle du programme "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" et du programme Aménagement économique avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab)

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2011/0770 du 25 novembre 2011, a été créée la société publique locale (SPL) La Fabrique de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) qui, selon ses statuts, peut se voir confier toutes missions concourant à la réalisation de projets d'aménagement au sens de l'article L300-1 du Code de l'urbanisme.

Dans un premier temps, son activité est restée centrée sur le programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », via plusieurs marchés d'assistance et d'expertise sur l'animation, le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle, successivement approuvés par délibérations des 22 juin 2012, 20 décembre 2013 et 19 décembre 2014, et au travers de missions qui se sont progressivement étoffées au fur et à mesure que le dispositif entrait en phase opérationnelle.

Aujourd'hui, il apparaît pertinent d'adapter les modalités de collaboration entre La Fab et Bordeaux Métropole pour les inscrire dans une approche pluriannuelle, permettant à notre Etablissement public d'anticiper la réalisation future de ses projets en cohérence avec le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2016/2020, tout en offrant à la société une lisibilité suffisante pour structurer son organisation et son plan de charge.

De plus, conformément au principe acté par le Bureau de Bordeaux Métropole du 9 juillet dernier, il est proposé d'élargir le champ d'intervention de La Fab à des opérations nouvelles en matière d'aménagement économique, ceci dans le cadre d'une politique volontariste visant à produire une offre foncière et immobilière diversifiée et bien répartie sur le territoire, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs et activités économiques nécessaires au développement de l'emploi et à la compétitivité de la Métropole.

Dans cette optique, il est ainsi envisagé de recourir, pour une durée de 5 ans, à un marché d'accord-cadre mono attributaire, outil qui offre une souplesse, une réactivité et une flexibilité adaptées à l'impossibilité de définir par avance et avec exactitude tous les besoins (quantités, fréquence, nature).

Celui-ci comporte quatre grands types de missions :

- l'appui à l'Etablissement pour l'animation et la coordination des programmes,
- la mise en œuvre d'actions pré-opérationnelles et opérationnelles hors opérations publiques d'aménagement,
- la préparation de l'engagement d'actions et d'opérations d'aménagement,
- l'action foncière.

Sur la durée de l'accord-cadre, les coûts estimatifs correspondants se répartissent de la manière suivante :

| Types de missions | Programme 50 000 logements | | Programme aménagement économique | | TOTAL | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------|----------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | (€ H.T.) | (€ T.T.C.) | (€ H.T.) | (€ T.T.C.) | (€ H.T.) | (€ T.T.C.) |
| Appui à l'Etablissement | 362 270 | 434 724 | 90 000 | 108 000 | 452 270 | 542 724 |
| Missions hors opération d'aménagement | 2 405 980 | 2 887 176 | 0 | 0 | 2 405 980 | 2 887 176 |
| Préparation à l'engagement des opérations d'aménagement | 10 270 880 | 12 325 056 | 2 524 000 | 3 028 800 | 12 794 880 | 15 353 856 |
| Action foncière | 1 505 870 | 1 807 044 | 0 | 0 | 1 505 870 | 1 807 044 |
| TOTAL | 14 545 000 | 17 454 000 | 2 614 000 | 3 136 800 | 17 159 000 | 20 590 800 |

Sur ces bases, pour l'année 2016, serait signée une première série de marchés subséquents portant respectivement sur :

- la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », dans la continuité des missions exercées au titre des marchés précédents,
- des missions pré-opérationnelles et opérationnelles dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport et plus précisément sur trois secteurs opérationnels (Le Haillan – 5 chemins ; Saint-Médard-en-Jalles – Galaxie 4 ; Mérignac – Circuits),
- des interventions sur deux autres secteurs à vocation économique (Eysines – Front de rocade ; Blanquefort Ecoparc Sud).

La mise en œuvre de l'ensemble de ces missions devra s'inscrire dans les modes de gouvernance définis préalablement par Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

VU l'article L300-1 du Code de l'urbanisme,

VU le Code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 76,

VU la délibération n° 2011/0770 du 25 novembre 2011 approuvant la création de la société publique locale (SPL) La Fabrique de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole (La Fab),

VU les statuts de La Fab,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt, pour Bordeaux Métropole, de recourir, dans la durée, aux services de La Fab pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » et du programme aménagement économique

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'accord-cadre et les trois marchés subséquents ci-annexés,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget principal des exercices considérés, et sous réserve de l'adoption de celui-ci, au chapitre 20, article 2031, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

| | |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 JANVIER 2016 | Pour expédition conforme, le Président, |
| PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2016 | Monsieur Alain JUPPE |